

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Une table ronde met l'accent sur le système de propriété intellectuelle en tant que facteur clé du développement | 2 |
| Questions touchant particulièrement les PMA | 3 |
| Assistance apportée par l'OMPI à la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC | 4 |
| Quel lien existe entre l'OMPI et l'OMC? | 5 |
| Le projet de Traité sur le droit des brevets prêt pour la conférence diplomatique | 7 |
| Visites | |
| Le directeur général de l'OMPI s'engage à soutenir le système de propriété intellectuelle de la Bulgarie | 8 |
| Le directeur général rencontre le premier ministre chinois et se rend dans les principales villes de Chine | 10 |
| La disparition d'un grand dirigeant africain : Julius Nyerere | 11 |
| Académie | |
| Les académies de l'OMPI et de l'OEB collaborent pour mettre en lumière la valeur de l'information en matière de brevets | 12 |
| L'Académie de l'OMPI coopère avec le Gouvernement suédois en matière d'enseignement du droit d'auteur | 13 |
| Actualités OMPI sur le commerce électronique – par courrier électronique, bien sûr | 13 |
| Coopération pour le développement | |
| Association sud-asiatique de coopération régionale: propositions concrètes dans le domaine de la propriété intellectuelle | 14 |
| Coopération avec d'autres organisations | |
| Collaboration de l'OMPI avec le HCNUDH dans le cadre de son programme de bourses en faveur des autochtones | 15 |
| Enregistrement et classification | |
| Approbation des changements à apporter à la classification de Nice | 16 |
| Premier séminaire sur le nouveau traité de l'OMPI sur les dessins et modèles industriels – l'Acte de Genève | 16 |
| Échange de vues entre l'OMPI et les autres institutions spécialisées des NU au Salon du livre de Francfort | 17 |
| Calendrier des réunions | 18 |
| Publications | 20 |

Une table ronde met l'accent sur le système de propriété intellectuelle en tant que facteur clé du développement



Photo : Mercedes Martínez Dozal

Deux des conférenciers d'honneur participant à la table ronde, MM. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED, et J. Denis Bélisle, directeur exécutif du CCI.

La propriété intellectuelle, le nouveau millénaire et les pays les moins avancés, tel a été le thème de la première table ronde interrégionale de haut niveau à l'intention des pays les moins avancés (PMA) qui s'est tenue au siège de l'OMPI à Genève, le 30 septembre. Cette table ronde, qui a réuni des participants de 38 PMA, avait pour objet de préciser les questions de politique générale et les questions techniques de la propriété intellectuelle qui se posent dans une économie fondée sur le savoir et présentent un intérêt particulier pour les PMA.

En ouvrant cette table ronde de haut niveau, M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, a dit

que les éléments de mesure de la puissance économique d'une nation ont changé. "L'information et les connaissances constituent déjà de nouveaux facteurs de production et rivaliseront bientôt avec les composantes classiques de l'économie, telles que la terre, le travail ou le capital", a-t-il expliqué avant d'ajouter : "dans une société fondée sur les connaissances, la propriété intellectuelle constituera une source majeure et indispensable de croissance et de développement économiques." M. Idris a souligné que "les PMA doivent fixer leurs propres priorités" en ce qui concerne leur coopération avec l'OMPI, et il s'est engagé à ce que l'Organisation les soutienne dans la mise en œuvre de ces priorités.

Parmi les conférenciers figuraient M. Betsimifira Fredo, ministre malgache de l'information, de la culture et de la communication, et M. H. Olympio, ministre togolais de la promotion de l'État de droit et de la démocratie. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et M. J. Denis Bélisle, directeur exécutif du Centre du commerce international (CCI).

M. Deepak Nayyar, de la Jawaharlal Nehru University à New Delhi, a présenté le principal exposé sur le thème de la table ronde. Il a souligné l'importance

La revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

Administrateur aux publications

OMPI

34, chemin des Colombettes

C.P.18

CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone: 41 22 338 91 11

Télécopieur : 41 22 733 54 28

Adresse électronique :

Wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef

Revue de l'OMPI

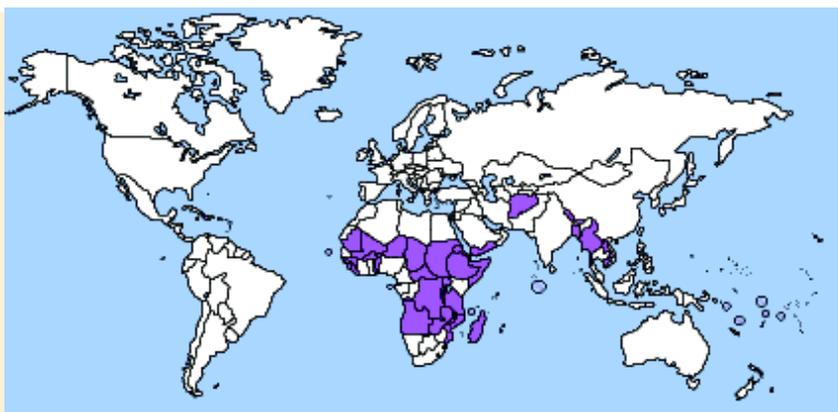
(à l'adresse ci-contre)

© 1999 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

de l'investissement public dans le domaine technologique pour le développement et a insisté sur la nécessité de régir les connaissances destinées au développement, par exemple en régulant ce qu'il a dénommé les pratiques commerciales restrictives des sociétés transnationales et en apportant des modifications au système international de manière à le rendre propice à la diffusion des techniques.

Tous les conférenciers ont souligné la nécessité, pour les pays les moins avancés, de saisir les possibilités offertes par l'émergence d'industries fondées sur les connaissances. Ils ont insisté sur l'importance de la propriété intellectuelle en tant qu'élément crucial du processus visant à permettre aux pays les moins avancés de soutenir la concurrence sur le marché mondial et de s'engager sur la voie d'un développement durable. Des créations relevant de la propriété intellectuelle et la protection de cette propriété sont des facteurs clés permettant d'attirer les investissements étrangers et de promouvoir le transfert de techniques.

Les connaissances, l'information et les techniques – dont la valeur est mise en évidence par le système de la propriété intellectuelle – se trouvent aujourd'hui au cœur du développement. Pour que les PMA puissent sortir de cette marginalisation et participer plus activement aux processus économiques mondiaux, ils doivent être appuyés dans leur volonté de développer l'infrastructure nationale de propriété intellectuelle en vue de réorienter leur économie. Reconnaissant le rôle décisif que les connaissances peuvent jouer dans la création de richesses et dans le développement au cours du nouveau millénaire, les participants ont demandé à l'OMPI d'examiner des initiatives visant à faire en sorte que les savoirs traditionnels ne soient pas exclus des mécanismes créateurs de richesses.



Les PMA (liste ci-dessous) apparaissent en couleur sur la carte.

Afrique (33)

Angola
Bénin
Burkina Faso
Burundi
Cap-Vert
Comores
Congo
Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Gambie
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau
Lesotho

Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Mauritanie
Mozambique
Niger
Ouganda
République centrafricaine
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe
Sierra Leone

Somalie
Soudan
Tchad
Togo
Zambie

Asie & Pacifique (14)

Afghanistan
Bangladesh
Bhoutan
Cambodge
Îles Salomon
Kiribati
Maldives
Myanmar
Népal

République démocratique populaire lao
Samoa
Tuvalu
Vanuatu
Yémen

Amérique latine et Caraïbes (1)

Haïti

Questions touchant particulièrement les PMA

Techniques de l'information et de la communication

L'Internet ouvre des perspectives et des possibilités sans précédent pour les pays en développement. Si les PMA sont encore peu nombreux à accéder à l'Internet, il n'en reste pas moins que pour que la révolution des communications soit vraiment mondiale, les besoins et les attentes de ces pays doivent être pris en considération.

Questions mondiales de propriété intellectuelle

Les connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales présentent une certaine importance économique dans des domaines tels que la biotechnologie, les loisirs et l'éducation et peuvent également servir à préserver et conserver la diversité biologique et assurer le partage des avantages en découlant. Ainsi, en ce qui concerne les loisirs, l'industrie de la musique est depuis peu l'une des industries qui connaissent l'essor le plus rapide dans le monde. L'OMPI étudie les moyens de protection de la créativité et de l'innovation qui pourraient être mis à la disposition des détenteurs de connaissances traditionnelles par le biais de la propriété intellectuelle.

Accord sur les ADPIC, transfert de techniques, investissements étrangers directs

Le commerce de la propriété intellectuelle a de plus en plus d'incidences sur la croissance et le développement des nations. Le groupe de discussion s'est penché sur les conséquences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) pour les PMA en ce qui concerne les mécanismes de sanction, le transfert des techniques et les investissements étrangers directs. Les PMA ont jusqu'au 1^{er} janvier 2006 pour s'acquitter des obligations découlant de cet accord.

Assistance apportée par l'OMPI à la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

Le début du nouveau millénaire est une date cruciale pour la propriété intellectuelle : à partir du 1^{er} janvier 2000, en effet, de nombreux pays, en tant que membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), devront avoir des structures législatives et administratives nationales conformes aux conditions fixées par l'Accord sur les ADPIC. La nécessité de remplir les obligations découlant de cet accord d'ici à l'entrée dans le nouveau millénaire a incité l'OMPI à déployer un effort sans précédent pour fournir aux pays concernés l'assistance technique intensive et bien ciblée dont ils ont besoin.

Bref historique de la coopération OMPI-OMC

L'Assemblée générale de l'OMPI, lors des sessions qu'elle a tenues en 1994 et 1995, a donné mandat à l'Organisation de faire des études sur certaines questions touchant l'OMC et de fournir une assistance aux États membres de l'OMPI à cet égard, en particulier pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Les résolutions adoptées lors de ces deux sessions ont aussi abouti à la conclusion, en 1995, de l'Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce (Accord OMPI-OMC), qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

En application du mandat conféré par l'Assemblée générale de l'OMPI et de l'Accord OMPI-OMC, l'Organisation a, depuis le 1^{er} janvier 1996, mis en place de nombreux programmes de coopération pour le développement relatifs à l'Accord sur les ADPIC. Les activités organisées dans le cadre de ces programmes répondaient pour l'essentiel à des demandes d'assistance émanant de membres de l'OMPI qui sont des pays en développement. Elles ont notamment consisté en conseils d'ordre législatif, sensibilisation et mise en valeur des ressources humaines, aménagement ou renforcement d'institutions et modernisation du système de la

propriété intellectuelle, et actions relatives à la sanction des droits.

Conseils d'ordre législatif

S'agissant des conseils d'ordre législatif, l'OMPI a prêté son concours à 78 pays en développement et organisations régionales

l'organisation de 77 réunions régionales, dont huit "grandes réunions spéciales", dans diverses régions du monde, de 165 réunions sous-régionales et nationales, y compris des cours de formation, et d'une soixantaine de cours et séminaires interrégionaux. Quelque 200 détachements à des fins d'étude ont été organisés au bénéfice de

en ayant accès à des systèmes de soutien informatique. À cet effet, l'OMPI a envoyé des missions consultatives dans 98 pays en développement et parrainé des visites d'environ 300 fonctionnaires de pays en développement aux offices de pays industrialisés pour y étudier divers aspects de la modernisation. En ce qui concerne l'informatisation, quelque 90 pays ont reçu de l'OMPI du matériel informatique et, avec l'aide de spécialistes de l'OMPI, 34 pays en développement ont mis au point les logiciels nécessaires à l'automatisation de leurs offices de propriété intellectuelle. L'OMPI a fourni plus de 250 postes de travail PC équipés de lecteurs de disques compacts ROM à des offices nationaux de propriété intellectuelle (propriété industrielle ou droit d'auteur) et mis en place des services d'information en matière de propriété industrielle pour 76 pays en développement. Priorité a été donnée au renforcement de la couverture et de la capacité du système actuel et à l'aide aux pays en développement pour l'examen des demandes de brevet, en particulier dans les domaines de haute technologie.

Quel lien existe entre l'OMPI et l'OMC?

L'Accord sur les ADPIC a été conclu dans le cadre de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995. Il met très nettement en évidence le lien existant entre le système de propriété intellectuelle et le commerce mondial. L'Accord sur les ADPIC lie tous les membres de l'OMC, dont la plupart sont également des États membres de l'OMPI, y compris la majorité des pays en développement, et il fait partie intégrante du système commercial multilatéral établi au titre de l'OMC.

pour élaborer 136 projets de lois dans le domaine de la propriété intellectuelle (20 en 1996, 54 en 1997, 42 en 1998 et 20 pendant le premier trimestre de 1999).

L'OMPI a également mis au point des projets de dispositions visant à modifier et moderniser des lois existantes et formulé des observations et des suggestions sur 130 projets de lois (30 en 1996, 40 en 1997, 47 en 1998 et 13 pendant le premier trimestre de 1999) communiqués par 84 pays en développement ou secrétariats d'organisations régionales de pays en développement.

Mise en valeur des ressources humaines

Le programme de mise en valeur des ressources humaines de l'OMPI a toujours été un élément fondamental du programme de coopération pour le développement mené par l'Organisation. Il a cependant été réorienté pour incorporer des thèmes de l'Accord sur les ADPIC. Les activités déployées dans ce cadre ont consisté, en particulier, en

pays en développement, et des formations pratiques ont été dispensées dans 53 pays en développement. Des périodiques, des études et de la documentation pour faire connaître la protection de la propriété intellectuelle en général, et l'Accord sur les ADPIC en particulier, ont été publiés. La création de l'Académie mondiale de l'OMPI montre l'importance que l'OMPI, soucieuse d'apporter une assistance plus complète aux pays en développement dans le domaine de la propriété intellectuelle, attache à la valorisation du potentiel humain.

Modernisation des offices de propriété intellectuelle

Un autre volet important consiste à aider les pays en développement à aménager ou moderniser leurs offices de propriété intellectuelle en mettant en place des infrastructures institutionnelles et des ressources adéquates, en employant du personnel qualifié, en utilisant des techniques de gestion modernes et

Sanction des droits

La sanction des droits, qui occupe toute une partie de l'Accord sur les ADPIC, a été incorporée aux programmes de l'OMPI en janvier 1996. Afin d'en faire mieux comprendre l'importance, l'OMPI a organisé plusieurs réunions dont une interrégionale, six régionales, quatre sous-régionales et 46 nationales, entièrement ou partiellement consacrées aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui traitent des moyens de faire respecter les droits. Et ceci en plus des réunions mentionnées au paragraphe ci-dessus, qui ont souvent porté aussi sur des questions relatives à la sanction des droits.

Publications

L'OMPI a réalisé depuis 1996 de nombreuses publications concer-

nant l'Accord sur les ADPIC. En outre, elle a publié en juin 1996 une étude intitulée "Incidences de l'Accord sur les ADPIC sur les traités administrés par l'OMPI" et, en septembre 1996, quatre études supplémentaires réalisées par d'autres instances ou par des consultants.

Traduction des lois

L'assistance fournie par l'OMPI pour la traduction des lois et règlements entre janvier 1996 et le 31 mars 1999 a intéressé 139 pays, pour lesquels des lois et règlements ont été traduits vers le français, l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol ou le portugais.

Communication des emblèmes

En application de l'article 3 de l'Accord OMPI-OMC, la communi-

cation des emblèmes et la transmission des objections en vertu de l'Accord sur les ADPIC ont été administrées par le Bureau international depuis janvier 1996 conformément aux procédures applicables en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris.

Activités de coopération

De nombreuses activités de coopération ont été menées par les deux organisations au titre de l'article 4 de l'Accord OMPI-OMC, qui prévoit le renforcement de leur coopération dans le cadre de l'assistance technico-juridique. C'est ainsi notamment que chacune a participé aux réunions de l'autre (en qualité d'observateur) ainsi qu'à des colloques, journées d'étude/ateliers et séminaires organisés par l'autre, et mis des experts à disposition le cas échéant. L'OMPI et l'OMC ont en particulier organisé

conjointement des colloques chaque année depuis 1996.

Initiative commune

Pour renforcer encore cette coopération, l'OMPI et l'OMC ont lancé en juillet 1998 une initiative commune destinée à aider les membres de l'OMC qui sont des pays en développement à remplir leur engagement de mise en conformité pour le 1^{er} janvier 2000. Cette initiative commune a pris la forme d'une communication que les directeurs généraux des deux organisations, M. Kamil Idris (OMPI) et M. Renato Ruggiero (OMC), ont adressée ensemble aux ministres chargés des deux organisations dans chacun des pays en développement concernés. Entre juillet 1998 et le 31 mars 1999, 33 pays ou territoires ont pris acte de la communication commune et répondu par une demande d'assistance.

Presque tous les pays en développement ont bénéficié des programmes et activités d'assistance technico-juridique de l'OMPI. Au total, 129 pays en développement ou figurant parmi les moins avancés et un territoire ont bénéficié des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI soit entièrement dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC lui-même, soit dans l'optique de faciliter la mise en œuvre de cet accord. Résultat, un certain nombre de pays ont d'ores et déjà renforcé ou entrepris de moderniser leurs infrastructures juridiques et administratives; ils accordent une attention accrue à la protection et à la sanction des droits de propriété intellectuelle. Dans les pays en développement du monde entier, on est plus largement sensibilisé à l'importance de la propriété intellectuelle en général et aux incidences juridiques de l'Accord sur les ADPIC en particulier.

Le projet de Traité sur le droit des brevets prêt pour la conférence diplomatique

Les délégués de plus de 70 pays ont mis la touche finale à un projet de traité qui devrait permettre aux inventeurs du monde entier d'obtenir plus facilement une protection par brevet. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP), qui s'est réuni du 6 au 14 septembre 1999, a décidé à l'unanimité de soumettre ce projet de texte du Traité sur le droit des brevets (PLT) à la négociation lors d'une conférence diplomatique qui se tiendra du 11 mai au 2 juin 2000.

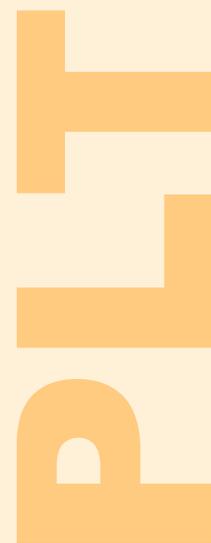
L'évolution rapide des techniques et la mondialisation du commerce ont rendu nécessaires des mécanismes à la fois rapides et économiques pour protéger les nouvelles inventions. Le projet de traité vise à simplifier et à harmoniser les conditions administratives fixées par les offices nationaux de brevets pour le dépôt des demandes et le maintien en vigueur des brevets : obtention d'une date de dépôt, dépôt électronique, possibilité pour le déposant de constituer un mandataire, conditions de prorogation d'un délai fixé par l'office, rétablissement des droits et rétablissement d'une revendication de priorité.

Le SCP a approuvé toutes les dispositions qui constitueront la proposition de base dont sera saisie la conférence diplomatique. Il a également décidé d'accroître la

convergence entre le PLT et le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), traité administré par l'OMPI qui permet à un inventeur de demander la protection par brevet dans plusieurs pays en ne présentant qu'une seule demande internationale de brevet. Le rapprochement entre le projet de PLT et le PCT signifierait que les formalités de brevet ou les exigences administratives obéiraient dans une large mesure à des normes communes tant pour les demandes nationales que pour les demandes internationales. Dans ce contexte, les déposants auraient la possibilité d'utiliser le formulaire de requête du PCT pour les demandes nationales et internationales. On est aussi parvenu à un accord en matière de prorogations en cas d'inobservation de délais.

Un petit nombre de points feront encore l'objet d'une discussion à la conférence diplomatique, comme par exemple la question des exceptions à l'obligation qui incombe aux déposants et aux titulaires de brevet de se faire représenter par des mandataires qualifiés lors des procédures de demande de brevet.

Cette session a réuni les délégations de 77 États membres, de quatre organisations intergouvernementales (OIG) et de 19 organisations non gouvernementales (ONG).



Visites

Le directeur général de l'OMPI s'engage à soutenir le système de propriété intellectuelle de la Bulgarie

L'OMPI et le Gouvernement bulgare ont décidé de poursuivre leur collaboration en vue de moderniser et d'améliorer le système de propriété intellectuelle de la Bulgarie afin que ce pays puisse tirer pleinement parti de la société de l'information au siècle prochain. Cette décision est intervenue après deux jours de discussion (les 5 et 6 octobre 1999) entre le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, et les dirigeants bulgares, à savoir le président de la Bulgarie, M. Petar Stoyanov, M. Alexander Boshkov, vice-premier ministre et ministre de l'industrie, Mme Nadezhda Mihailova, ministre des affaires étrangères et Mme Emma Moskova, ministre de la culture.

M. Idris a félicité le Gouvernement bulgare pour le prix qu'il n'avait cessé d'attacher à la protection de la propriété intellectuelle, tout en réaffirmant que l'OMPI était prête à soutenir et à aider la Bulgarie dans les efforts qu'elle déploie pour renforcer son système de propriété intellectuelle. Lors d'une réunion avec le président Peter Stoyanov, M. Idris a souligné le rôle fondamental qu'était appelé à jouer un système de propriété intellectuelle efficace en tant que mécanisme favorisant la création de richesse et le bien-être social et culturel, particulièrement dans un contexte où les systèmes économiques fondés sur la connaissance prennent de l'importance. M. Idris a évoqué les activités de coopération technique avec les pays en transition et a affirmé que l'Organisation apporterait à la Bulgarie un soutien sans



Photo : Binying Wang

Au cours des discussions, M. Peter Stoyanov, président de la Bulgarie (à droite), a indiqué que son pays s'était récemment attaqué avec succès au problème du piratage des œuvres audiovisuelles et a affirmé que la visite de M. Idris était un encouragement pour la Bulgarie.

faillir grâce à un plan d'action national établi sur mesure. Le directeur général a indiqué que l'Académie de l'OMPI coopérerait avec les organismes d'enseignement bulgares en organisant l'an prochain en Bulgarie un séminaire international sur l'enseignement de la propriété intellectuelle.

Le président Stoyanov a insisté sur les succès que son pays remportait depuis longtemps dans le domaine de la propriété intellectuelle et sur le souci constant qu'il avait de se conformer aux obligations internationales en matière de protection des droits de la propriété intellectuelle. La Bulgarie, par exemple, s'est récemment attaquée avec succès au problème du piratage des œuvres audiovisuelles. Elle vient en outre de consolider sa législation en

matière de propriété intellectuelle et de renforcer les moyens de la faire respecter. Le président a affirmé que la visite de M. Idris était un encouragement pour son pays.

Lors d'une réunion avec M. Boshkov, M. Idris a évoqué l'idée qu'avait l'OMPI du rôle de la propriété intellectuelle et du capital intellectuel comme principales composantes des systèmes économiques du siècle prochain, qui seront fondés sur le savoir. M. Idris a insisté sur l'importance de l'information et du commerce électronique dans une société de l'information. La question de la création éventuelle d'un réseau de centres nationaux destinés à promouvoir l'innovation a également été abordée. Les détails de la coopération de la Bulgarie avec

l'OMPI, en particulier les nouvelles questions de propriété intellectuelle qui se posent au niveau mondial, telles que la biotechnologie, la biodiversité, l'Internet, le commerce électronique ainsi que leur incidence sur le développement économique ont été abordés au cours d'une réunion avec la ministre des affaires étrangères, Mme Mihailova. L'OMPI aidera la Bulgarie à organiser des cours de formation spécialisés en matière de propriété intellectuelle à l'intention du personnel des services judiciaires, des douanes et de la police. La ministre de la culture, Mme Emma Moskova, a abordé la question de la propriété intellectuelle dans le domaine du folklore, des expositions dans les musées et des produits de l'artisanat, tout en soulignant que des projets de lois sur ces questions étaient en préparation au ministère de la culture.

Dans un discours prononcé à l'Université de Sofia devant quelque 400 représentants des secteurs de l'université, de la recherche, de la justice et du monde des affaires, le directeur général a évoqué la stratégie de développement de la propriété intellectuelle au niveau mondial qu'avait adoptée l'OMPI pour faire face aux exigences du nouveau millénaire. Compte tenu de l'importance croissante de la propriété intellectuelle dans des domaines d'activité essentiels, le directeur général a insisté sur l'importance d'une direction collective associant les États



Photo: Brinying Wang

Mme Nadezhda Mihailova, ministre des affaires étrangères, et M. Idris ont examiné les nouvelles questions de propriété intellectuelle qui se posent au niveau mondial telles que la biotechnologie, la biodiversité, l'Internet et le commerce électronique.

membres et le secteur commercial afin de parvenir à une mondialisation sans marginalisation.

M. Idris a souligné que des pays comme la Bulgarie doivent être aidés dans les efforts qu'ils déploient pour développer pleinement leur potentiel créateur afin de stimuler leur prospérité économique. Selon lui, "dans l'économie numérique du siècle prochain, trouver une réponse à ces questions signifierait qu'un pays comme la Bulgarie disposerait d'une possibilité extraordinaire d'attirer les investissements étrangers, de soutenir les inventeurs et les innovateurs locaux, de protéger son propre patrimoine culturel et son

folklore, d'améliorer ses propres techniques, et de diffuser de façon efficace et rationnelle de précieuses informations techniques permettant de développer la richesse et l'autonomie du pays".

M. Idris a également visité l'Office des brevets de la République de Bulgarie. Cette dernière est partie à tous les principaux traités de propriété intellectuelle administrés par l'Organisation. Membre de l'OMPI depuis le 19 mai 1970, elle est aussi partie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle et à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques depuis 1921.

Les défis auxquels doit faire face la communauté de la propriété intellectuelle

Lors de sa visite, le directeur général a énuméré un certain nombre de défis qui se posent aux dirigeants ainsi qu'à la communauté de la propriété intellectuelle dans son ensemble. Parmi ceux-ci, la nécessité de démythifier la propriété intellectuelle afin d'atteindre "la base et les principaux bénéficiaires des systèmes de propriété intellectuelle". La simplification, la facilité d'accès, les communications efficaces ainsi que des méthodes et procédures de travail destinées à faire en sorte que le système de propriété intellectuelle soit largement utilisé et reconnu en tant qu'outil de croissance et de développement économique, font partie de ces défis importants à relever. Le directeur général a mentionné la nécessité d'élargir le débat sur la propriété intellectuelle afin d'y inclure "non seulement les implications juridiques de la propriété intellectuelle [...] mais aussi ses aspects humains, sociaux et économiques".

Le directeur général rencontre le premier ministre chinois et se rend dans les principales villes de Chine

Le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, a rencontré le premier ministre de la République populaire de Chine, M. Zhu Rongji, le 13 octobre 1999 à Beijing pour évoquer avec lui les relations bilatérales. M. Idris a qualifié cette réunion de "très fructueuse, à l'image des excellentes relations qu'entretiennent l'OMPI et le Gouvernement chinois".

Cette rencontre, à laquelle ont également participé Mme Jiang Ying, commissaire de l'Office d'État de la propriété intellectuelle (SIPO), M. Wang Zhongfu, commissaire de l'Administration pour l'industrie et le commerce (SAIC) et M. Yu Youxian, commissaire de l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine (NCAC), est intervenue à la fin d'une visite de trois jours en Chine au cours de laquelle M. Idris s'est en outre rendu à Shanghai et à Kunming (la "ville de l'éternel printemps") dans la province du Yunnan, située dans le sud-ouest du pays.

Au cours de cette rencontre, M. Idris a salué les efforts déployés par la Chine pour moderniser et renforcer son système de propriété intellectuelle. Il a souligné qu'il importait de mettre en place une infrastructure solide en matière de propriété intellectuelle pour faire face aux enjeux du nouveau millénaire et renforcer le système d'économie fondée sur le savoir. Rendant hommage au rôle joué par l'OMPI dans la formation d'experts chinois et dans l'assistance technico-juridique fournie, le premier ministre s'est félicité des initiatives de l'Organisation visant à renforcer la coopération avec la Chine dans le domaine de la propriété intellectuelle et à aider les pays en développement.



M. Idris reçoit le titre de docteur honoris causa de l'Université Fudan de Shanghai. Dans son discours de remerciement, il a salué les efforts remarquables que l'Université a entrepris afin de mettre en place des programmes d'enseignement relatifs à la propriété intellectuelle.

Lors de son séjour à Beijing, M. Idris a par ailleurs participé à la séance d'ouverture du Colloque international sur l'économie fondée sur le savoir et la propriété intellectuelle, au cours de laquelle il a débattu de l'importance croissante de la propriété intellectuelle à l'ère du numérique. Ce colloque était conjointement organisé par le Gouvernement chinois et l'OMPI.

Au cours de sa visite en Chine, M. Idris s'est en outre vu conférer le titre de docteur honoris causa de l'Université Fudan de Shanghai. Il a remercié les représentants de l'université ainsi que l'Office des diplômes académiques du Conseil d'État pour l'honneur qui lui a été fait. Dans son discours de remerciement, il a rappelé qu'il était nécessaire que de prestigieuses institutions académiques comme l'Université Fudan incluent le thème de la propriété intellectuelle dans leur programme d'enseignement. Il a déclaré que l'Université Fudan avait fait des efforts remar-

quables dans ce domaine et que l'OMPI était à sa disposition pour collaborer à la mise en place de programmes d'enseignement relatifs à la propriété intellectuelle.

À Shanghai, M. Idris s'est entretenu avec M. Xu Guangdi, maire de Shanghai, M. Yu Youxian, commissaire de l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine et M. Wang Zhensheng, directeur de l'Office des diplômes académiques du Conseil d'État, venus de Beijing assister à la cérémonie de remise du diplôme.

À Kunming, le directeur général a inauguré le Colloque régional de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, conjointement organisé par l'OMPI et le Gouvernement chinois. Il s'est également entretenu avec M. Li Jiating, gouverneur de la province du Yunnan. M. Idris a conclu sa visite à Kunming en se rendant au salon international de l'horticulture en compagnie du gouverneur Li.

La disparition d'un grand dirigeant africain : Julius Nyerere



Photo : H. Saigado

*M. Mwalimu Julius K. Nyerere,
ancien président de la République-
Unie de Tanzanie.*

M. Kamil Idris a envoyé aujourd'hui à Son Excellence le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Benjamin W. Mkapa, un message dans lequel il adresse au Gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie ses plus sincères condoléances pour la disparition de M. Mwalimu Julius K. Nyerere, ancien président, décédé le 14 octobre dernier.

S'exprimant en son nom et au nom de ses collègues de l'OMPI, le directeur général a rendu hommage à la grande acuité politique de l'ancien président, une qualité, a expliqué M. Idris, qui se caractérisait par une sagesse, une envergure, une compassion et une probité sans égales. M. Idris a tenu à saluer l'engagement de feu M. Nyerere aux côtés du peuple de la République-Unie de Tanzanie et du continent africain. Il a affirmé que

M. Nyerere était une figure de proue et un modèle encourageant aux yeux de tous ceux qui œuvrent pour que l'Afrique occupe la place qu'elle mérite dans les affaires internationales et l'économie mondiale.

Tout en luttant stoïquement contre la maladie, M. Nyerere a participé activement, ces dernières années, aux travaux de l'OMPI. Il fut l'un des pères fondateurs et un membre éminent de la Commission consultative des politiques (CCP), qui a tenu sa session inaugurale à Genève en avril 1999. Au cours de cette réunion, M. Nyerere avait souligné combien il importait d'aider les pays en développement en créant des systèmes de propriété intellectuelle efficaces, capables d'accélérer le développement économique et social et de renforcer l'autosuffisance.

Académie

Les académies de l'OMPI et de l'OEB collaborent pour mettre en lumière la valeur de l'information en matière de brevets

Du 6 au 10 septembre, l'Académie internationale de l'Office européen des brevets et l'Académie mondiale de l'OMPI ont mis en commun leurs compétences pour donner un nouveau cours, intitulé "Les brevets – une source d'information", qui visait à faire comprendre aux participants que l'information en matière de brevets pouvait être un outil précieux et particulièrement important pour tous les pays en développement.

Ce cours de cinq jours associait des techniques d'enseignement traditionnel à des séances pratiques de formation "en conditions réelles" visant à familiariser les participants avec les différents moyens d'accéder aux informations publiées dans les documents de brevet. Outre les quatre jours qu'ils ont passés au Bureau de Vienne de l'Office européen des brevets, les participants ont également consacré une journée entière à l'Office autrichien des brevets, ce qui leur a permis d'observer sur le terrain comment fonctionnait un office national des brevets.

Le cours se répartissait en six modules :

Module un

Aperçu général de la nature de l'information en matière de brevets – pourquoi cette information est précieuse et à quel moment elle peut être divulguée au public.

Module deux

Rôle et activité de l'Office européen des brevets.

Module trois

Fonctionnement de l'Office autrichien des brevets, traitement de tous les droits de propriété industrielle y compris les marques et les dessins ou modèles, et activité de l'office en tant qu'administration chargée de la recherche internationale en vertu du Traité de coopération en matière de brevets.

Module quatre

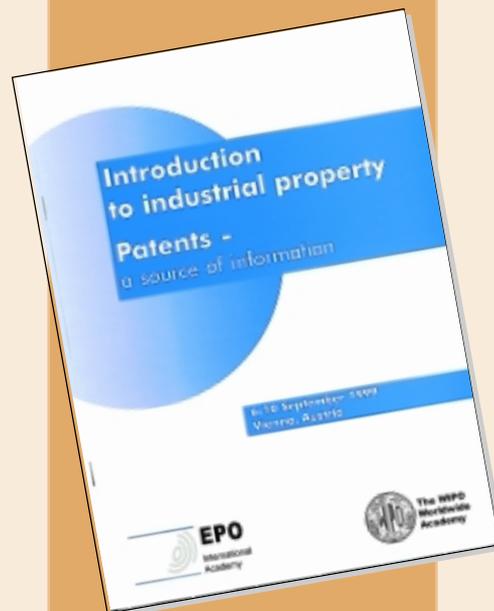
Aperçu des sources d'information en matière de brevets disponibles sur support papier, sur CD-ROM et dans des bases de données, accessibles ou non sur l'Internet.

Module cinq

Les avantages que présente l'Internet en matière de diffusion de l'information en matière de brevets et l'importance du développement du Web.

Module six

Le cours s'est achevé par un rapide aperçu de la commercialisation de l'information en matière de brevets et des activités que mène l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique pour déterminer les besoins de la clientèle dans ce domaine.



L'Académie de l'OMPI coopère avec le Gouvernement suédois en matière d'enseignement du droit d'auteur

Du 23 août au 3 septembre, l'OMPI et le Gouvernement suédois ont organisé un cours de formation de deux semaines à l'intention d'une vingtaine d'étudiants provenant de 19 pays en développement.

Le cours se divisait en deux parties. La première comprenait une visite d'étude au siège de l'OMPI, à Genève. La seconde partie, qui se déroulait à Stockholm, était consacrée à des conférences sur le droit d'auteur et les droits connexes, accompagnées de visites sur le terrain.

Au siège de l'OMPI, les étudiants ont tout d'abord eu au programme une présentation très vivante de l'histoire de l'Organisation et de ses activités actuelles puis ils se sont attaqués aux concepts fondamentaux de la législation relative au droit d'auteur. Ceci fait, ils avaient les bases nécessaires pour étudier ensuite :

- le rôle de l'OMPI dans la protection internationale du droit d'auteur
- le rôle des conventions internationales dans la protection du droit d'auteur
- la gestion collective du droit d'auteur
- les efforts entrepris en vue de protéger les expressions du folklore et les savoirs traditionnels.

La première semaine de ce cours s'est achevée par un aperçu de l'évolution récente de ce domaine, et en particulier de la protection qu'accordent le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT).

Les étudiants se sont alors rendus à Stockholm, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, où ils ont fait un tour d'horizon de la législation suédoise en matière de propriété industrielle. On leur a ensuite présenté l'expérience des pays scandinaves en matière de protection des expressions du folklore. Leur séjour en Suède leur a permis d'aborder un vaste éventail de sujets tels que :

- les activités menées par la Société suédoise pour les droits de représentation et d'exécution, le Groupe suédois de la Fédération internationale de l'industrie

phonographique, l'Organisation de défense des intérêts des artistes et musiciens suédois et l'Organisation suédoise pour les droits de reprographie

- les nouveaux enjeux en matière de protection du droit d'auteur à l'ère du numérique
- le piratage dans l'industrie musicale et les moyens de le combattre.

Le cours s'est achevé par une table ronde sur le rôle du droit d'auteur et des droits connexes suivie d'exposés des étudiants sur l'état de la situation dans leur pays.

Actualités OMPI sur le commerce électronique – par courrier électronique, bien sûr

Le lundi 25 octobre, l'OMPI a envoyé ses premières actualités OMPI sur le commerce électronique, qui présentaient les toutes dernières informations relatives aux progrès réalisés dans le domaine du commerce électronique et aux réunions à venir.

Les actualités portaient sur les sujets suivants :

- Approbation des dix points du plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique par l'Assemblée générale de l'OMPI
- Points forts de la Conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, et nouvelles de la publication, prévue pour décembre, du CD-ROM qui présente les documents de la conférence et les enregistrements audios de tous les exposés
- Noms de domaine, système uniforme de règlement des différends et ICANN
- Réunions de l'OMPI qui auront lieu en Arabie saoudite, dans la Fédération de Russie et au Liban en décembre.

Ce nouveau service prévoit de diffuser six numéros par an, qui incluront des liens et, si nécessaire, des fichiers PDF à télécharger. Les abonnés à la Revue de l'OMPI souhaitant recevoir les actualités de l'OMPI sur le commerce électronique par courrier électronique doivent prendre contact avec l'OMPI à l'adresse suivante : ecommerce@wipo.int et indiquer s'ils souhaitent recevoir la version française, anglaise ou espagnole.

Coopération pour le développement

Association sud-asiatique de coopération régionale: propositions concrètes dans le domaine de la propriété intellectuelle

Le ministre népalais de l'industrie, Son Excellence Omkar Prasad Shrestha, a ouvert un forum de deux jours organisé par l'OMPI et le ministère de l'industrie, à Katmandou (Népal), le 7 septembre, à l'intention des États membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale en vue de déterminer les domaines dans lesquels ceux-ci pourraient collaborer pour promouvoir la propriété intellectuelle.

Le forum était animé par des experts provenant de la région, en particulier les secrétaires permanents des ministères de l'industrie du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan, ainsi que M. l'ambassadeur D.E.N. Rodrigo, secrétaire général de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Les participants étaient principalement de hauts responsables chargés des droits, des politiques et de l'administration en matière de propriété intellectuelle dans les États membres de l'association.

Le forum a tout d'abord reconnu l'importance de la propriété intellectuelle, son incidence sur les

politiques de développement menées dans plusieurs domaines et son rôle croissant dans les secteurs technique, économique et social des pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. En examinant les moyens de renforcer la coopération en matière de propriété intellectuelle entre les

l'information et WIPO_{NET} pour promouvoir la coopération entre les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions

- de mettre en valeur les ressources humaines et d'élaborer des programmes de sensibilisation

L'Association sud-asiatique de coopération régionale

L'Association sud-asiatique de coopération régionale est composée de sept États : Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka. Elle a été créée en décembre 1995 dans le but d'améliorer le niveau de vie de la population de la région grâce à une coopération économique accrue entre les pays membres.

États membres de l'association, les participants ont convenus à l'unanimité de mettre en œuvre un plan d'action régional portant sur plusieurs secteurs. Ce plan préconise :

- d'utiliser la propriété intellectuelle pour accélérer le développement national et régional
- de faire usage des possibilités offertes par les techniques de

- d'établir un cadre directif et institutionnel pour gérer la coopération en matière de propriété intellectuelle au sein de l'Association sud-asiatique de coopération régionale

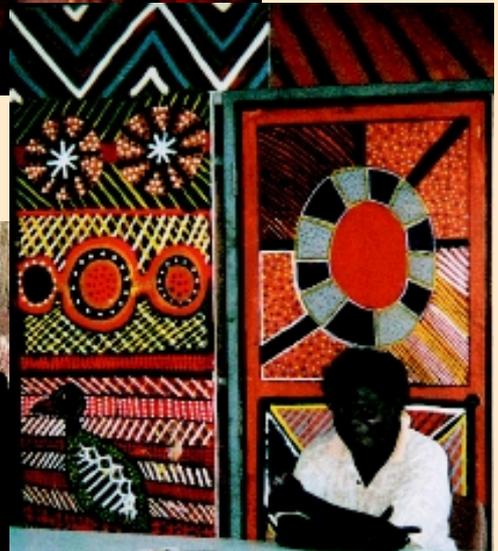
- de poursuivre la coopération avec l'OMPI.

Les participants ont exprimé le souhait de voir bientôt le travail qu'ils effectuent pour définir les domaines de coopération aboutir à la conclusion d'un accord formel entre les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Coopération avec d'autres organisations

Collaboration de l'OMPI avec le HCNUDH dans le cadre de son programme de bourses en faveur des autochtones

Le 7 septembre 1999, l'OMPI a accueilli au siège de l'Organisation, à Genève, quatre titulaires d'une bourse attribuée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCNUDH) dans le cadre de son programme de bourses en faveur des autochtones. Pendant cette journée, on a donné à ces boursiers, de façon très vivante, un aperçu des activités de l'Organisation, accompagné d'une introduction au droit d'auteur et aux droits de propriété industrielle. Le temps fort de leur passage, toutefois, a été une présentation détaillée du travail qu'accomplit l'OMPI dans le domaine de la protection des savoirs traditionnels et de la créativité. Chacun d'entre eux a été convié à revenir à l'OMPI en novembre pour participer à la Table ronde sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels, au cours de laquelle de nombreuses questions abordées durant leur bref passage seront traitées de façon plus approfondie.



Les missions d'enquête de l'OMPI qui étudient les difficultés des peuples autochtones en matière de protection des droits de propriété intellectuelle ont été l'occasion de rencontrer des membres de différentes populations à travers la planète, notamment (de haut en bas) les Masais, en Tanzanie, la tribu Lakota du Minnesota, en Amérique du Nord, et les Tiwis, un clan aborigène d'Australie.

Le programme de bourses du HCNUDH en faveur des autochtones

Ce programme permet à des autochtones de passer cinq mois à Genève, à la fois au HCNUDH et dans d'autres institutions spécialisées, pour apprendre à mieux connaître le système des Nations Unies, les droits de l'homme et les activités des institutions spécialisées revêtant une importance particulière pour les peuples autochtones. Il s'agit de donner aux boursiers des connaissances suffisantes pour que, une fois retournés au sein de leurs communautés, ils puissent transmettre ce qu'ils ont appris.

L'OMPI participe à un atelier de l'UNESCO consacré aux peuples autochtones

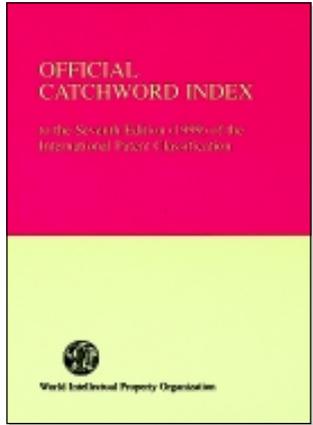
Des représentants de l'OMPI ont participé à un atelier de l'UNESCO sur les enjeux culturels de la Décennie internationale en faveur des populations autochtones, qui s'est tenu à Paris du 18 au 20 octobre 1999. L'atelier a réuni une quarantaine de participants, notamment des autochtones venant de différentes parties du monde ainsi que des représentants de l'UNESCO, du HCNUDH et de l'Organisation internationale du travail (OIT). Organisé à mi-parcours de la Décennie internationale des populations autochtones proclamée par les Nations Unies (de 1995 à 2004), il avait pour objectif de donner aux peuples autochtones et aux institutions spécialisées de l'ONU la possibilité de débattre des propositions de projets et de programmes visant à répondre aux besoins culturels des peuples autochtones.

Enregistrement et classification

Approbation des changements à apporter à la classification de Nice

Du 4 au 8 octobre, le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa vingtième session, à Genève, pour examiner les propositions de changements à apporter à la septième édition de la classification de Nice.

Outre un grand nombre de propositions de modifications à apporter à la liste des classes, les experts ont également envisagé de modifier le classement de produits relatifs aux "stores", "rideaux" et "tentures" et ont formulé une proposition concernant la classe des "services de vente au détail".



La nouvelle édition de l'Index officiel des mots clés, qui indique à quel(s) endroit(s) de la classification on peut retrouver un sujet technique, a été publiée ce mois-ci.

Le groupe de travail est convenu d'incorporer dans un document unique, qui sera soumis pour adoption au Comité d'experts de l'Union de Nice, tous les changements à apporter à la septième édition de la classification qui ont été approuvés. Le comité tiendra sa prochaine session à Genève, en octobre 2000.

Qu'est-ce que la classification de Nice?

La classification de Nice consiste en une liste des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques et des marques de services. Il existe 34 classes pour les produits et huit pour les services, ainsi qu'une liste alphabétique des produits et des services qui comprend quelque 11 000 entrées. De temps à autre, cette liste est modifiée et complétée par le Comité d'experts de l'Union de Nice, au sein duquel tous les États contractants de l'Arrangement de Nice (1957) sont représentés. La septième – et actuelle – édition de la classification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

Bien que seuls 58 États soient parties à l'Arrangement de Nice, les offices des marques de plus de 130 États, ainsi que le Secrétariat de l'OMPI, le Bureau Benelux des marques, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) des Communautés européennes, utilisent cette classification.

Premier séminaire sur le nouveau traité de l'OMPI sur les dessins et modèles industriels – l'Acte de Genève

Le 10 décembre 1999, l'OMPI tiendra son premier séminaire sur l'Acte de Genève, le plus récent des traités internationaux de l'OMPI, qui vise à offrir aux pays du monde entier des moyens économiques et faciles à utiliser de protéger leurs dessins et modèles industriels.

Le séminaire portera sur les origines et les objectifs du nouvel acte, ainsi que sur les innovations que représente l'Acte de Genève par rapport au système existant. Il sera en outre question des premières réactions à la fois des administrations nationales et des utilisateurs du nouveau système et

de la définition des éléments qui devront être mis en place dans les années à venir. Bon nombre des intervenants choisis pour présenter ce cours complet ont joué un rôle clé dans la conférence diplomatique qui a conduit à l'adoption de l'acte et possède une expérience directe du fonctionnement de nombreux systèmes nationaux. Le cours est destiné à quiconque est intéressé par la protection internationale des dessins et modèles industriels, qu'il soit fonctionnaire, spécialiste du domaine ou utilisateur. Le séminaire se déroulera en français et en anglais et l'interprétation simultanée sera assurée dans les deux langues.

Le séminaire se tiendra à l'adresse ci-après :

Hôtel Intercontinental
7-9, chemin du Petit-Saconnex
1211 Genève

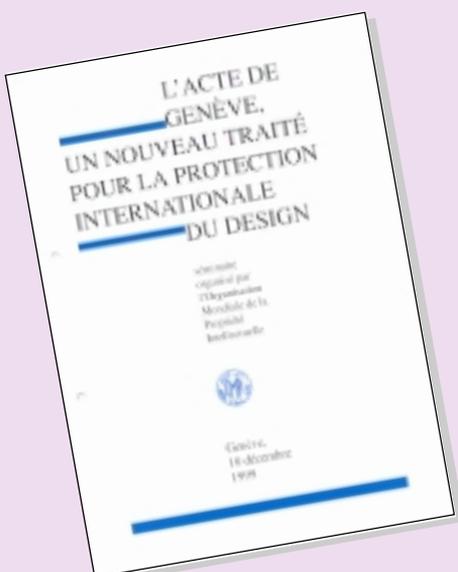
à la date suivante :

Vendredi 10 décembre 1999
Inscription dès 9 heures
Ouverture du séminaire à 10 heures
Clôture vers 17 heures

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus à la rubrique "Réunions" du site Web de l'OMPI <http://www.wipo.int> ou en contactant :

M. Giulio Zanetti
Juriste adjoint
Section juridique
Département des enregistrements internationaux
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20

Téléphone : (+41 22) 338 80 51
Télécopieur : (+41 22) 740 14 29
Adresse électronique:
giulio.zanetti@wipo.int



Échange de vues entre l'OMPI et les autres institutions spécialisées des NU au Salon du livre de Francfort



Photo : Maria De Icaza

Au Salon du livre de Francfort, M. Patrice Piguet, chef de la Section des ventes et de la commercialisation de l'ONU (Genève), dans le secteur du stand des Nations Unies réservé à l'OMPI.

Quelque 6500 éditeurs venus de 105 pays exposent leurs publications sur 18 étages, au cœur de Francfort. Ce salon mondial, le plus important pour les éditeurs, est aussi l'occasion de la réunion interorganisations des responsables des ventes et de la commercialisation organisée chaque année dans le cadre du système des Nations Unies. Du 13 au 18 octobre, le stand des Nations Unies, dans lequel les publications de l'OMPI pouvaient être consultées librement, a attiré des agents commerciaux et des libraires intéressés par les nouvelles publications de l'OMPI et par ses meilleures ventes, telles que le *Traité sur le droit d'auteur de l'OMPI*, la *Classification internationale des brevets* et l'*Intellectual Property Reading Material*.

La réunion interorganisations a eu lieu la veille de l'ouverture du Salon du livre et a rassemblé une quarantaine de représentants de 25 institutions des Nations Unies. Ceux-ci se sont penchés sur les questions suivantes :

- les difficultés d'assurer la distribution et la vente des publications dans les pays en développement où le prix des livres et les frais de port sont extrêmement élevés
- l'utilisation d'agents commerciaux pour placer les publications sur les nouveaux marchés et stimuler les ventes
- l'édition en ligne
- le traitement des excédents de stocks obsolètes
- le recours au parrainage d'entreprise pour financer les coûts d'impression.

La réunion a permis de préciser plusieurs domaines dans lesquels l'OMPI pourrait bénéficier d'une coopération accrue avec les Nations Unies et procéder à des améliorations en vue d'augmenter ses ventes et de renforcer la distribution de ses publications.

Calendrier des réunions

15 - 22 novembre (CICG Genève)

Groupe de travail ad hoc sur la réforme de la CIB

Le groupe de travail poursuivra ses débats sur la réforme de la CIB visant à adapter cette dernière à l'ère de l'information électronique.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'Union de l'IPC; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

16 - 20 novembre (Genève)

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (troisième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa deuxième session (4 -11 mai 1999).

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

29 novembre - 3 décembre (Genève)

Comité des questions administratives et juridiques du PCT

Le comité examinera les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT et des instructions administratives du PCT concernant certains aspects du traitement des demandes internationales se rapportant au projet de traité sur le droit des brevets qui sera présenté en tant que proposition de base à la conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets qui se tiendra à Genève du 11 mai au 2 juin 2000.

Invitations : Les États contractants du PCT, les administrations chargées de la recherche internationale et les administrations chargées de l'examen préliminaire international et, en qualité d'observateurs, les États parties à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

6 et 7 décembre (Genève)

Atelier sur la mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)

L'atelier examinera les questions concernant la mise en œuvre des dispositions des deux traités relatives aux

limitations et exceptions et aux mesures techniques de protection.

Invitations : Les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne, la Communauté européenne et certaines organisations.

6 - 10 décembre (Genève)

Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), Comité plénier (quatrième session) et groupes de travail du SCIT (deuxième session)

Le comité examinera, entre autres, le projet de plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information et le programme de travail du SCIT pour la période biennale 2000-2001. Les groupes de travail poursuivront l'examen des questions relatives au réseau mondial d'information et l'étude de la révision des normes de l'OMPI.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et certaines organisations; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

8 et 9 (matinée) décembre (Genève)

Comité consultatif sur la gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information

Le comité poursuivra ses travaux d'analyse des différents systèmes de gestion des droits en réseau et examinera la question de l'établissement d'un observatoire pour suivre l'évolution future dans ce domaine.

Invitations : Les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne, la Communauté européenne et certaines organisations.

9 (après-midi) et 10 décembre (Genève)

Atelier sur la responsabilité des fournisseurs de services en ligne

L'atelier sera l'occasion d'examiner les législations nationales et régionales existantes et prévues sur la responsabilité des fournisseurs de services, l'application pratique de ce type de législation dans le secteur privé et la question de l'opportunité ou de la nécessité d'une harmonisation internationale.

Invitations : Les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne, la Communauté européenne et certaines organisations.

An 2000

22 – 24 mars (Genève)

Groupe de travail de l'Assemblée générale de l'OMPI sur la réforme statutaire (première session)

Le groupe de travail examinera et étudiera des propositions concernant la réforme statutaire et rendra compte de l'avancement de ses travaux à l'Assemblée des États membres en l'an 2000.

Invitations : Les États membres de l'OMPI et des unions de Paris et de Berne.

27 – 31 mars (Genève)

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (quatrième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa troisième session (8 – 12 novembre 1999).

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

11 mai – 2 juin (CICG, Genève)

Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets

La conférence diplomatique doit adopter le Traité sur le droit des brevets et son règlement d'exécution.

Invitations : En qualité de membres ordinaires, les États membres de l'OMPI et les États parties à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle; en qualité de membres spéciaux, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle, l'Organisation eurasiennne des brevets et l'Organisation européenne des brevets; en qualité d'observateurs, les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI ni de l'Union de Paris, ainsi que certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

5 – 9 juin (Genève)

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (quatrième session)

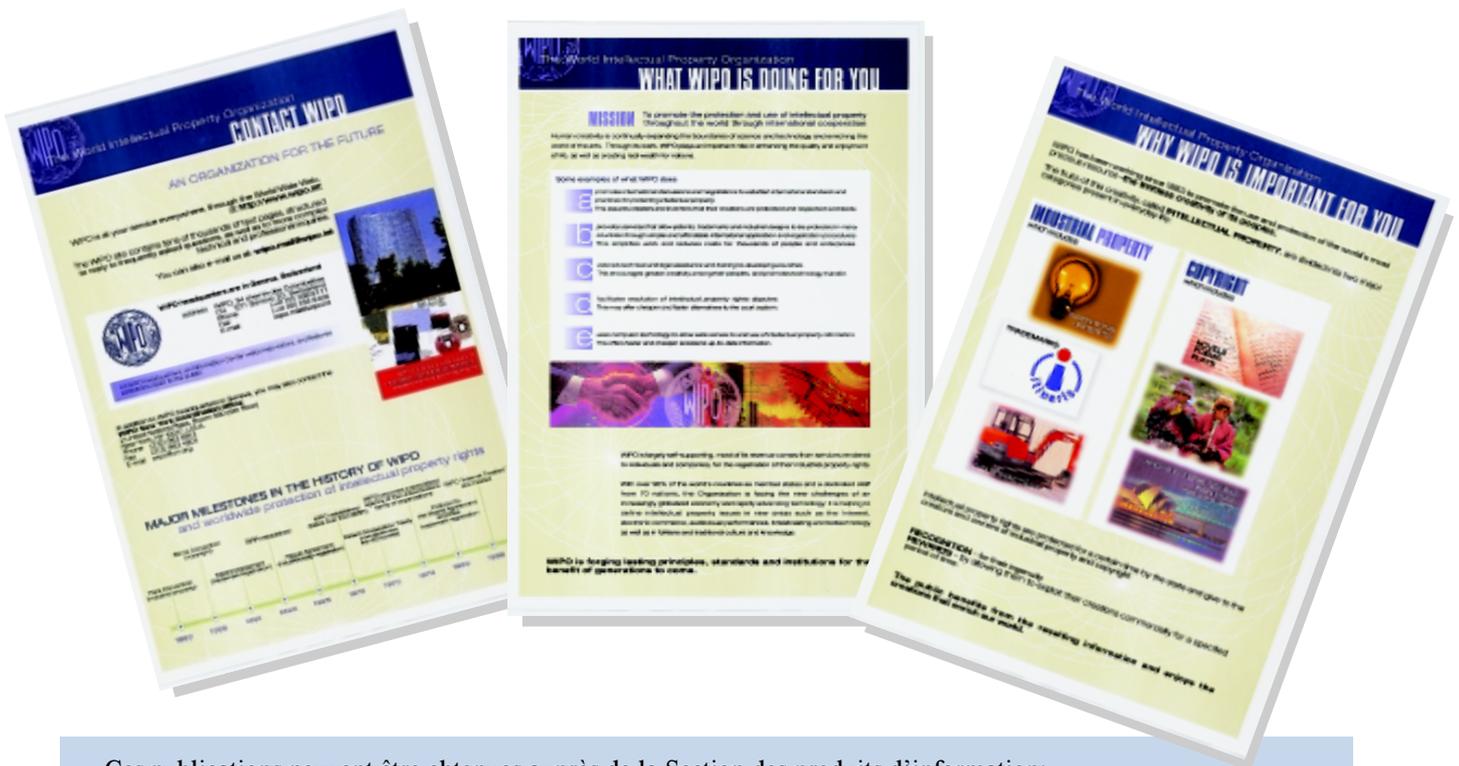
Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa troisième session (16 – 20 novembre 1999).

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

Publications

En octobre 1999, l'OMPI a fait paraître les nouveaux produits suivants :

- Jeu de trois posters de l'OMPI (arabe) n° TRIPOST/A, (chinois) n° TRIPOST/C, (anglais) n° TRIPOST/E, (français) n° TRIPOST/F, (russe) n° TRIPOST/R, (espagnol) n° TRIPOST/S, 25 francs suisses
- *Qu'est-ce que le droit d'auteur?* (arabe) n° L450CR/A, (russe) n° L450CR/R, gratuit
- *Qu'est-ce qu'un dessin ou modèle industriel?* (arabe) n° L450ID/A, (russe) L450ID/R, gratuit
- *Qu'est-ce qu'un brevet?* (arabe) n° L450PA/A, (russe) n° L450PA/R, gratuit
- *Qu'est-ce qu'une marque?* (arabe) n° L450TM/A, (russe) n° L450TM/R, gratuit
- *QFP* (arabe), n° L450FQ/A, (russe) n° L450FQ/R, gratuit
- *CIB table de concordance – septième édition. IPC Revision Concordance List – Seventh Edition*, (français/anglais) n° 462(FE), 30 francs suisses
- *Index officiel des mots clés de la CIB* (français) n° 561(F), (anglais) n° 561(E), 70 francs suisses chacun



Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section des produits d'information:

OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone : 41 22 338 91 11
Télécopieur : 41 22 740 18 12
Adresse électronique :
publications.mail@wipo.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, E pour l'anglais, F pour le français, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 70, Suisse.